



## ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

- Présidence : Monsieur Claude Cretton, Syndic
- Présences : 120 personnes, dont 116 citoyennes et citoyens actifs; majorité absolue 59
- Excusés : Mesdames Suzanna Sciboz, Anette Cetinjanin-Leuzinger, Josiane Brügger, Erika Gremion et Messieurs Sébastien Murith, Noël Bugnard et Dominique Sudan.
- Scrutateurs : Mesdames Stanka Dafflon et Joëlle Joye et Messieurs Gaston Horner, Roger Gremaud et Anthony Monney.

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée ayant pour sujet principal la présentation d'un investissement, soit l'assainissement de la piscine communale.

Au regard des articles 9 de la Loi sur les communes (LCo) et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Mesdames Camille Fournel, Secrétaire communale adjointe, Christiane Oberson, Administratrice des finances ainsi que les deux représentants des bureaux d'architecture Monsieur Markus Gutknecht de Jenzer+Partner AG à Aarberg et Monsieur Alexandre Delley de deillon delley architectes SA à Bulle, qui présenteront les aspects techniques et architecturaux du projet de la rénovation de la piscine. Il signale également la présence de Monsieur Christophe Dutoit pour le journal La Gruyère et de Monsieur Stéphane Sanchez, pour le journal La Liberté.

La Secrétaire communale adjointe rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

### CONVOCAATION – TRACTANDA

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 4 du 27 janvier 2023, une convocation adressée par un tout-ménage et un avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

- 1. Commission d'aménagement** – Election d'un membre
- 2. Budget de la commune de Broc** – Investissement 2023 – Assainissement de la piscine communale – Présentation travaux d'exécution CHF 6'700'000.- – Rapport de la commission financière – Approbation
- 3. Divers**

La parole n'étant pas demandée, le déroulement de l'Assemblée se fera selon l'ordre du jour proposé.

### 1. COMMISSION D'AMÉNAGEMENT – ÉLECTION D'UN MEMBRE

Monsieur le Syndic relève qu'à la suite de la démission de Monsieur Noël Bugnard à la commission d'aménagement, un nouveau membre doit être élu pour la législature en cours. Cette commission est obligatoire et leurs membres sont élus en assemblée communale en début de législature. Le principe veut qu'en cas de démission, un nouveau membre soit nommé.

Le Conseil communal adresse ses remerciements à Monsieur Bugnard pour cette fonction occupée durant 22 ans. Monsieur Julien Horner, ingénieur HES, responsable des infrastructures routières et ferroviaires au Groupe E dès le 1<sup>er</sup> mars 2023, est proposé pour le remplacer.



Aucune autre candidature n'étant proposée pour cette élection, Monsieur le Syndic soumet la proposition du Conseil communal à l'approbation de l'Assemblée qui accepte l'élection de Monsieur Julien Horner à l'unanimité et par applaudissements.

## **2. BUDGET DE LA COMMUNE DE BROC – Investissement 2023 – Assainissement de la piscine communale – Présentation travaux d'exécution CHF 6'700'000.- – Rapport de la commission financière – Approbation**

Monsieur le Syndic rappelle que Broc est en pleine transition et le district de La Gruyère en pleine expansion, avec particulièrement son nouveau plan directeur récemment approuvé. Avec la construction de la H189, Broc a vu son nombre d'habitants bondir et ce n'est pas terminé avec l'arrivée du Regio Express de Berne, notamment. De nombreuses habitations sont en cours de réalisation ou en phase de planification. De plus, il existe encore un réel potentiel de densification. De nombreux projets ont été lancés ces dernières années :

- Le complexe sportif de la Plaine des Marches (CSPM), inauguré en octobre 2021.
- L'assainissement énergétique des bâtiments communaux, en cours.
- L'assainissement de la route cantonale et ses abords, incluant les phases Valtraloc 1, 2 et 3 avec la mise en séparatif des eaux, en cours.
- La création de zones 30 km/h, en phase terminale.
- La rénovation de routes alpestres, en cours.
- La réalisation du plan des mesures du Plan Général des Eaux Usées, en cours.
- La valorisation du secteur Biffé, secteur ancienne Coop, en cours.
- Le programme « Bulle » des TPF, avec l'arrivée du Regio Express et la création de nouvelles gares ferroviaires et routières, en cours.
- Le projet du parc Cailler, en phase de planification.
- La réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire en planification.

De par sa position stratégique au cœur de la Gruyère, le village de Broc, situé sur l'axe touristique Moléson – Gruyères - Parc Cailler – Charmey - Jaun, est appelé à jouer un rôle prépondérant dans la Gruyère du futur.

Par conséquent, il est indispensable de repenser l'avenir de la piscine communale. En effet, âgée de 60 ans bien sonnés, elle mérite toute l'attention. Elle fait partie de l'ADN brocois, une véritable institution et son utilité correspond à un besoin déterminé. Le Conseil communal s'est penché sur cette vénérable dame qui mérite une cure de jouvence. Elle pourra alors s'intégrer sur le site du CSPM sans rougir. Le 12 avril 2021, l'Assemblée communale avait accepté à l'unanimité un crédit de CHF 190'000.-, pour l'étude de sa rénovation. Ce soir, il est proposé un investissement de CHF 6'700'000.- pour les travaux d'exécution.

La présentation qui suit s'articule en 3 étapes :

- Le message technique
- Le message financier
- Le rapport de la commission financière

Les questions de l'Assemblée seront posées à la fin.

Pour la présentation du message technique, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal en charge des eaux et de la piscine.

### **MESSAGE TECHNIQUE**

#### **Préambule**

La piscine de Broc a été construite entre 1962 et 1963. Elle fait partie des installations sportives de la Plaine des Marches qui comprend notamment le complexe sportif réalisé entre 2018 et 2021. Durant toutes ces années, les installations techniques ont subi des entretiens



mineurs, ceux-ci ne respectant plus aujourd'hui les normes en vigueur. De plus, l'attractivité globale du site est faible.

Les mandats ont été adjugés par la commune de Broc aux bureaux d'ingénieurs Jenzer+Partner AG et deillon delley architectes SA.

Les objectifs de cet assainissement sont :

- mettre aux normes les installations;
- dynamiser l'image de la piscine;
- réaliser un nouveau bâtiment avec caisse, kiosque, vestiaires, installations sanitaires, etc.;
- assainir ou transformer les locaux techniques, le bassin et les plages avec une augmentation de l'attractivité;
- aménager le terrain (y compris les clôtures autour du bassin);
- assainir le système de traitement de l'eau selon les normes SIA;
- élaborer un projet d'aménagement extérieur (y compris terrain de jeu, etc.);
- renforcer la liaison de la piscine avec le complexe sportif.

La piscine ouvrira comme de coutume cette saison, du 27 mai au 27 août. Suivront les travaux, pour une mise en service en été 2024 déjà.

Pour la suite, Monsieur Boris Sprenger passe la parole à Monsieur Markus Gutknecht du bureau d'ingénieurs Jenzer+Partner AG.

## **Bassins**

Le bassin de nage, long de 33 mètres, perdra sa septième ligne de nage pour permettre l'agrandissement du bassin non-nageur. Celui-ci empiètera quelque peu sur le terrain et gagnera ainsi près de 100 m<sup>2</sup> de superficie d'eau. La proportion de l'espace proposé aux non-nageurs passera de 30% à 40%, le solde étant dédié aux nageurs. L'offre s'approchera ainsi davantage de la demande. Pour les personnes à mobilité réduite, un système d'accès à l'eau sera installé.

## **Température**

Une installation photovoltaïque servira à tempérer l'eau et laissera espérer une température de 24°. Elle sera préservée par une couverture thermique lorsque la piscine n'est pas exploitée.

## **Attractions**

Au sud du bassin de nage, un toboggan culminera à 6 mètres du sol et emmènera les nageurs sur un parcours long de 40 mètres environ. Un plongoir d'un mètre et une plateforme de trois mètres figurent également au projet. La fosse sera située au sud du bassin de nage, comme par le passé. La pataugeoire actuelle sera remplacée par un bassin ombragé, avec petit toboggan, cloches d'eau et gargouilles.

L'espace de gazon et de détente restera sensiblement identique en superficie et comptera 6 à 8 arbres supplémentaires, en compensation du bouleau à abattre, étant en conflit avec le futur bâtiment. Une place de jeu agrémentera le tout.

Pour la suite, Monsieur Boris Sprenger passe la parole à Monsieur Alexandre Delley du bureau d'ingénieur deillon delley architectes SA.

## **Futur accueil**

Le bâtiment actuel sera détruit. Il ne répond pas qualitativement aux exigences et son dimensionnement est trop exigu pour accueillir les installations techniques. Le traitement de l'eau sera mis aux normes. Un bâtiment en béton revêtu de bois et long d'une quarantaine de mètres sera construit. Ce dernier abritera la caisse, la buvette avec kiosque et la cuisine



(snack). On y trouvera également les vestiaires, les casiers, l'espace réservé au personnel et les locaux techniques. De la buvette et de la terrasse (une nonantaine de places en tout), le public pourra observer le toboggan, la place de jeu et la pataugeoire.

Pour la présentation du message financier, Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, en charge des finances.

## MESSAGE FINANCIER

### Préambule

L'art. 25 de la Loi sur les finances communales et l'art. 20 de l'Ordonnance y relative précisent que le message financier accompagne la demande de crédit d'engagement soumis à l'approbation de l'Assemblée communale. Il doit contenir, outre le montant de l'investissement, son mode de financement et les modalités d'exploitation annuelle. Le Conseil communal s'est également inquiété des conséquences de cette dépense sur l'ensemble des finances communales. Il a ainsi adapté la planification financière annuelle en y intégrant ce projet.

### Planification financière

Instrument de conduite des dépenses et recettes communales établie pour 5 ans, elle est présentée à l'Assemblée communale au moins une fois par an. Y sont intégrés tous les éléments connus ou prévisibles pouvant influencer l'état des liquidités communales.

Les données des années précédentes servent de base de calcul, auxquelles sont rajoutées les nouvelles futures dépenses ou recettes. Le résultat est réparti en trois secteurs :

- le premier : détermine la marge de liquidités à disposition de la Commune après avoir couvert toutes les dépenses communales du ménage courant, soit la marge nette d'autofinancement;
- le deuxième : inventorie tous les investissements et désinvestissements à réaliser au cours de la période concernée;
- le troisième : permet de déterminer si les liquidités à disposition sont suffisantes ou s'il faut trouver d'autres moyens de financement de projets futurs.

#### *Secteur 1 : fonctionnement*

Basée sur les trois derniers exercices comptables clôturés, la planification liée aux recettes et dépenses de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement positive jusqu'en 2025.

Les dépenses comprennent notamment :

- celles liées au complexe sportif de la Plaine des Marches;
- les éléments financiers liés à l'assainissement de la piscine;
- l'évolution des charges liées en fonction de la population.

Les recettes tiennent compte :

- d'une légère amélioration des recettes de la piscine, en lien avec la meilleure attractivité de celle-ci;
- de l'augmentation des recettes fiscales en parallèle avec le mouvement de la population.

#### *Secteur 2 : investissements*

Les investissements prévus à ce jour sont :

- pour les bâtiments : la mise en séparatif des bâtiments administratif et scolaire, leur assainissement et les mesures énergétiques y relatives, l'assainissement de la zone des buttes du stand de tir, l'assainissement de la piscine, la construction d'une nouvelle école;
- dans le domaine des eaux, les mesures liées au plan général d'évacuation des eaux;



- la réalisation de divers projets routiers, comme les mesures Valtraloc 1, 2, 3, la réfection des routes de Fin-Derrey et des Marches, du Pessot, des Gîtes, des routes alpestres Poutes-Paluds et Vonderweire, la mise en place de mobilité douce pour le Pont du Martinet;
- l'assainissement de la place de la Fontaine Cailler;
- divers travaux liés à l'assainissement au bruit et au concept de mobilité;
- le réaménagement du cimetière.

Ainsi, l'assainissement de la piscine et la construction d'une nouvelle école, constituant les deux plus gros investissements prévus dans les prochaines années, ont été étudiés pour assurer une planification adéquate des chantiers tant au niveau technique que financier. Les autres investissements sont intégrés en fonction de leur nécessité et de la répartition des coûts à équilibrer.

Au niveau des désinvestissements, soit des ventes de biens, plusieurs options sont actuellement à l'étude. Les apports financiers qui en découleraient sont à mettre en balance avec la possibilité de valoriser ces biens dans le cadre des activités communales.

### *Secteur 3 : financement*

Le surplus de liquidités dégagé par les produits de fonctionnement permettra de financer une partie de ces investissements. Les activités de désinvestissement actuellement à l'étude pourront également servir de solution de financement. Pour le solde, les emprunts nécessaires seront contractés sur différentes périodes, les plus importants étant en lien avec la piscine et la nouvelle école.

### **Message financier**

Le devis a été établi avec une précision de +/- 10% et comprend deux parties distinctes : d'une part l'assainissement des bassins et d'autre part celui des bâtiments.

| CFC | LIBELLE                                | BASSIN              | BÂTIMENT            | DIVERS           | TOTAL               |
|-----|--|---------------------|---------------------|------------------|---------------------|
| 0   | Terrain                                | 16'155.00           | 4'000.00            |                  | 20'155.00           |
| 1   | Travaux préparatoires                  | 252'170.00          | 92'000.00           |                  | 344'170.00          |
| 2   | Bâtiment                               | 2'370'477.00        | 1'814'300.00        | 11'847.00        | 4'196'624.00        |
| 3   | Equipements d'exploitation             | 1'023'150.00        | 134'000.00          |                  | 1'157'150.00        |
| 4   | Aménagements extérieurs                | 462'033.00          | 98'000.00           |                  | 560'033.00          |
| 5   | Frais secondaires et comptes d'attente | 259'557.00          | 177'500.00          |                  | 437'057.00          |
| 9   | Ameublement et décoration              | 21'540.00           | 94'000.00           | 13'606.00        | 129'146.00          |
|     | <b>TOTAUX</b>                          | <b>4'405'082.00</b> | <b>2'413'800.00</b> | <b>25'453.00</b> | <b>6'844'335.00</b> |
|     | Crédit d'étude déjà voté               |                     |                     |                  | - 290'000.00        |
|     | Divers et imprévus 2%                  |                     |                     |                  | 145'665.00          |
|     | <b>TOTAL FINAL</b>                     |                     |                     |                  | <b>6'700'000.00</b> |

Les travaux répertoriés sous « divers » concernent notamment la sécurité, commune aux deux assainissements. Dans le total de CHF 6'844'335.- est compris le crédit d'étude, déjà voté en 2013 et 2021. Il s'élève à CHF 290'000.-. Enfin, une réserve pour divers et imprévus d'environ 2% est ajoutée au projet total, arrondissant le montant soumis au vote à hauteur de CHF 6'700'000.-.

### **Charges financières**

Les charges financières qui en découlent sont composées :



- de l'amortissement de l'investissement : le Service des Communes fixe le taux des piscines extérieures et des patinoires à 4%, correspondant à une durée de vie de 25 ans;
- des intérêts liés à l'emprunt : un taux de 2% est réaliste en fonction de la situation économique actuelle.

En résumé, les charges financières annuelles s'élèveront à CHF 402'000.-, dont environ 50% pris en charge par l'Association intercommunale des Sports en Gruyère AISG.

### **CHARGE FINANCIÈRE ANNUELLE (financement par emprunt)**

|  |                |
|--|----------------|
| Amortissement bâtiment (piscine, patinoire) 4% (soit pendant 25 ans) | CHF 268'000.00 |
| Charges d'intérêts 2%  | CHF 134'000.00 |
| Charge annuelle totale (dont environ 50% participation AISG)         | CHF 402'000.00 |
| Charge annuelle totale pour la Commune de Broc (environ 50%)         | CHF 201'000.00 |

### **Charges et recettes de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement sont constituées principalement, outre les charges financières, des salaires du personnel et des frais d'alimentation en eau et électricité. Une attention particulière a été portée au projet pour que la nouvelle installation puisse fonctionner avec une occupation du personnel identique à la situation actuelle. Les frais en eau et électricité ne devraient pas être plus importants en terme de quantités, une synergie avec le complexe sportif et l'électricité solaire étant prévue.

Les charges de fonctionnement sont également prises en charge à raison de 50% environ par l'AISG.

### **Conclusion**

Le Conseil communal a étudié de manière approfondie les différents éléments financiers liés à ce projet et leurs effets sur la santé financière globale de la Commune. Il peut affirmer selon les éléments connus à ce jour qu'il est réalisable sans augmentation d'impôts.

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport de ladite commission.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Monsieur Francisco Feijoo, Président de la commission financière, fait part du préavis positif de la commission.

Monsieur le Syndic donne la parole aux citoyens.

Monsieur Jean-Pierre Leu se demande quelle sera la nature du revêtement du grand bassin. Monsieur Markus Gutknecht répond qu'il sera en partie en acier inox et le bassin en béton comme structure afin de protéger le liner (enveloppe de protection) qui est de 1.6mm d'épaisseur.

Monsieur Jean-Marie Oberson s'interroge sur la question des bassins; pourquoi ne pas adapter le bassin de 33 mètres afin qu'il puisse recevoir des compétitions. Monsieur Markus Gutknecht répond que le ramener à 25 mètres ne fait pas de sens et le prolonger à 50 mètres réduirait l'espace de pelouse.

Madame Karine Favre se pose la question du bien-fondé d'un terrain de beach volley ouvert en parallèle aux horaires d'ouverture de la piscine, le rendant accessible uniquement sur une très courte période. Par contre, elle relève qu'il est intéressant de le fermer par des clôtures pour éviter les dégradations causées par les animaux. Monsieur Boris Sprenger rappelle que



le terrain ne pourra être construit dans l'enceinte de la piscine en l'état et qu'à ce jour, il n'y a pas d'autre solution envisagée.

Monsieur Didier Girschweiler se demande pourquoi ne pas chauffer davantage l'eau des bassins. Monsieur Markus Gutknecht répond qu'une analyse a été faite. Cependant, la possibilité d'utiliser le chauffage à distance représente un coût d'exploitation disproportionné. Monsieur Boris Sprenger ajoute que des panneaux solaires et bâches amovibles seront mises en place, permettant de garder l'eau tempérée et ainsi gagner quelques degrés. Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, relève que dans le contexte énergétique, la commune se doit d'être exemplaire. Une pompe à chaleur air-eau permettra de fournir l'eau chaude sanitaire.

Monsieur Sylvain Ropraz s'étonne de la buvette (style snack) qui rendra la piscine dépendante du complexe sportif voisin. Monsieur le Syndic rappelle l'important investissement de CHF 280'000.- pour la réalisation d'une cuisine professionnelle du complexe. De ce fait, il n'est pas prévu d'en faire autant pour la piscine. Le restaurant du complexe fournira les menus de la piscine.

Monsieur Bernard Allemann se pose la question du subventionnement par l'ARG. Monsieur le Syndic répond que les infrastructures sportives sont prises en considération dans le cadre de l'AISG et non de l'ARG. Les communes participent, à travers cette dernière aux frais de fonctionnement ainsi qu'aux frais financiers.

La parole n'étant plus demandée, soumis au vote, l'investissement de CHF 6'700'000.- pour le crédit de l'assainissement de la piscine communale est accepté par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité. L'Assemblée applaudit.

### 3. DIVERS

Monsieur le Syndic communique les informations suivantes :

#### **PISCINE COMMUNALE – SAISON 2023**

En vue de l'ouverture de la piscine communale pour la saison estivale à venir du 27 mai au 27 août 2023, Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal, relève les postes vacants, comme habituellement : gardien-ne, auxiliaire et caissier-ère. Les candidatures doivent être adressées au secrétariat communal par poste ou par courriel à l'adresse [camille.fournel@broc.ch](mailto:camille.fournel@broc.ch). Les cahiers des charges peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal ou consultés sur le site internet de la Commune [www.broc.ch](http://www.broc.ch). Les dossiers seront traités selon l'ordre d'arrivée et les engagements validés au fur et à mesure.

#### **RESTAURANT « LA BUVETTE » DU COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES**

Le Conseil communal a été contraint de rompre le contrat avec la société Jobs Premium Sàrl, société exploitante du restaurant « La Buvette » (fermée depuis le 1<sup>er</sup> février 2023) et de la buvette de la piscine. Le Conseil communal ne pouvait poursuivre la collaboration avec ladite société, plusieurs points du contrat n'ayant pas été respectés au fil des mois. Il n'est certainement pas opportun de développer les causes ayant conduit à cette décision, prise d'un commun accord et à l'amiable. Le Conseil communal espère la réouverture du restaurant au 1<sup>er</sup> mai prochain, une candidature sérieuse étant en phase de signature de contrat. Il reste persuadé que le restaurant du CSPM possède un potentiel intéressant, en regard des activités sur le site, de l'emplacement idéalement situé avec un grand parking, au cœur d'un réseau de mobilité douce, avec bientôt une nouvelle piscine encore plus attractive.



La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié ainsi qu'aux intervenants de la soirée.

Enfin, il remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif et de la confiance placée dans les Autorités pour la gestion des affaires communales.

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Syndic donne rendez-vous pour l'Assemblée communale des comptes le lundi 22 mai prochain et souhaite à l'assistance un bon retour dans leur foyer, ainsi qu'une belle fin de la saison hivernale et un agréable printemps à venir.

La séance est levée à 21h00.

## AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton



La Secrétaire adjointe:

Camille Fournel